

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	23/09/2015
Présents :	15	Date d'affichage :	23/09/2015
Votants :	21	Date de publication	01/10/2015

Présents : M Robert PARISSET – M Bernard JULLIEN – Melle Audrey JULLIEN – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – Mme Andrée VACHER – Mme Annie-France ATTARD – M Martial AUJOLAS – M Georges BERNARD – Mme Véronique CONTY – Mme Vanessa DEVAUX – M Patrick FARAUULT – Mme Maryline REVOLAT – M Pierre SERTIER M François ARPAIA

Absents : M Philippe PORTAL

Excusés : M Jean FOULIER donne procuration à Mme Vanessa DEVAUX – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M christophe SOULIER donne procuration à M Georges BERNARD – Mme Katia GOMES donne procuration à Mme Véronique CONTY – M Régis BONNOT donne procuration à Melle Audrey JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI donne procuration à M Martial AUJOLAS - Mme Félicie CLAUDIN donne procuration à M Robert PARISSET

Madame Marie DALMAS a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

N° 01	<u>Délibération n° 2015-085</u>	APPROBATION DU COMPTE RENDU Séance du 7 Septembre 2015
--------------	--	---

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 Septembre 2015 le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 septembre 2015.

N° 02	<u>Délibération n° 2015-086</u>	Décision prise en vertu d'une délégation de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
--------------	--	---

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du contenu de la décision n°2015-008 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre du groupement DUMAS/GENEVRAIY/SONOTRA pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de la RD 53 dite Route de Lyon – Aménagement des Secteur Tabac et Stade

Tranche Ferme : 143 294,57 € HT	171 953,48 € TTC
Tranche conditionnelle : 161 134,89 € HT	193 361,87 € TTC

N° 03	<u>Délibération n° 2015-087</u>	Projet Immobilier – Vente des terrains par la Commune à Alliade Habitat
--------------	--	--

Le Conseil Municipal, par

**20 Voix POUR
1 ABSTENTION (M François ARPAIA)
0 Voix CONTRE**

- ✚ **APPROUVE** la cession à Alliade Habitat des emprises nécessaires à la réalisation des projets immobiliers comme suit
 - *l'emprise de 2 450 m² constituant le lot D détaché des parcelles D 621 et D 447 au prix de 160 255 €.
 - *le lot 1 du lotissement « Les Jardins de Lucien » d'une surface totale de 3 174 m² et cadastré D 1079 (2 523 m²), D 1066 m² (151 m²) et D 1 081 m² (500 m²) au prix de 166 250 €.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tout document si rapportant
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à venir.
- ✚ **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 17 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, par

N° 04	<u>Délibération n° 2015-088</u>	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38
-------	--	--

Le Conseil Municipal,

20 Voix POUR
1 ABSTENTION (M François ARPAIA)
0 Voix CONTRE

- ✚ **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le Centre de Gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 aux conditions suivantes :
- ✚ **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion qui s'élèvent à 0,12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches rendus nécessaires pour la mise en œuvre de ce contrat groupe d'assurance et notamment à signer tous actes nécessaires et notamment la convention d'adhésion,
- ✚ **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

N° 05	<u>Délibération n° 2015-089</u>	Aménagement de la RD 53 Route de Lyon – Acquisitions foncières
-------	--	---

Le Conseil Municipal, par :

20 Voix POUR
1 ABSTENTION (M François ARPAIA)
0 Voix CONTRE

- ✚ **APPROUVE** les acquisitions foncières rendues nécessaires pour permettre l'aménagement sécuritaire de la RD 53 dite Route de Lyon dans le secteur du tabac, à l'euro symbolique pour chacune des acquisitions, la Commune s'engageant à effectuer et à prendre en charge les travaux de clôture et plantations.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à venir

Questions diverses

SMND : M Bernard JULLIEN évoque l'augmentation de la TEOM liée aux problèmes financiers rencontrés par le SMND. Il reproche le manque de communication faite auprès des usagers. Il demandera des explications lors du prochain comité syndical.

Police municipale : bon retour de la part des administrés, effet notoire aux abords des écoles.

Radars pédagogique : le radar commandé depuis le mois de juillet n'est toujours pas livré suite à l'incendie de l'entrepôt. Un radar provisoire sera mis gracieusement à la disposition de la Commune prochainement en attendant la livraison de celui réellement commandé.

Panneau d'information : livraison prévue fin octobre. Les travaux de génie civil ont été effectués par les employés communaux.

Aménagement sécuritaire de la RD 53 Route de Lyon carrefour « Stade » et « Tabac » : il est rappelé la réunion publique du 8 octobre 2015 à 19h00 au Foyer Montagnon. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à cette soirée d'information.

Marche des Collines : la marche des collines organisée le 20 Septembre 2015 a réuni 300 marcheurs.

Levée de la séance 20h00

Le Maire, Robert PARISET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Pariset', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VALENCIN' at the top, 'R.F.' in the center, and '(Isère)' at the bottom. The stamp also features a central emblem and two small stars on either side.